



La feuille d'info du conseil local des parents d'élèves du Lycée Alfred Kastler

DATES DE LA BOURSE AUX LIVRES 2015/2016

**Les créneaux sont fournis à titre indicatif,
Veuillez les vérifier sur notre blog avant de vous déplacer
Ils seront affichés également au lycée**

Reprise et Commande tous niveaux

Du lundi 22 juin au mercredi 24 juin	de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30
Du lundi 29 juin au mercredi 1 ^{er} juillet	de 8h30 à 19h30
Du Jeudi 9 juillet au Vendredi 10 juillet	de 8h30 à 18h00

Distribution tous niveaux

Du jeudi 27 août au vendredi 28 août	de 8h30 à 18h30
Du lundi 31 août au mardi 1 ^{er} septembre	de 8h30 à 18h30

***ATTENTION : les livres devront être rendus le 10 Juillet au plus tard.
Passée cette date, le chèque de caution sera encaissé.
Les redoublants doivent aussi rendre leurs livres.***

LA BOURSE AUX LIVRES : POUR QUI ? POUR QUOI ?

À partir du lycée, l'éducation nationale ne prévoit pas la gratuité des manuels scolaires. Bien sûr, vous bénéficiez, lorsque votre enfant rentre en seconde et en première technologique du « coup d pouce » <http://coupdepouce.aquitaine.fr/> du Conseil Général.

Celui-ci ne suffit malheureusement pas à pallier toutes les dépenses de la rentrée.

Le conseil local de la FCPE du lycée Kastler a donc mis en place une bourse aux livres qui vous permet de louer les livres à un prix très compétitif et d'acheter le matériel spécifique à certaines sections en bénéficiant des tarifs que nous octroient les grossistes.

Notre vocation n'est pas de gagner de l'argent, mais de vous en faire économiser.

Pour en bénéficier vous devez **venir nous voir aux heures et dates indiquées**, et adhérer à la FCPE. Vous paierez ensuite chaque année le montant de la location des livres (55 € pour l'année 2015-2016 en filière générale et 25 € en Pro). Sachez que si vous avez des difficultés de paiement, nous pouvons étaler vos règlements. Pour les demandeurs de l'aide du fond social nous nous mettons en rapport avec le lycée.

Pour la 4^{ème} année : **vente de calculatrice** à un prix avantageux (achat groupé avec d'autres conseils locaux FCPE pour négocier ce tarif).

N'oubliez pas que si votre enfant redouble il doit quand même nous rendre ses livres, les professeurs étant amenés chaque année à changer certains manuels.

Pour conclure, sachez que nous sommes tous des bénévoles, certains membres actifs de la FCPE du lycée Kastler vont partir l'année prochaine. Le conseil local manque cruellement de membres actifs.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

Règlement Bourse Aux Livres (BAL) de l'association FCPE du lycée Kastler

Ce règlement intérieur a pour objet de clarifier les relations entre les adhérents d'une part et l'Association gestionnaire d'autre part.

Gérée par des **parents bénévoles**, en dehors de tout esprit lucratif, la Bourse Aux Livres FCPE n'a pas pour vocation d'être une simple librairie : l'adhérent a des droits, mais aussi des devoirs.

Article 1 :

La Bourse Aux Livres FCPE est un service réservé uniquement aux familles des élèves scolarisés au lycée Kastler de Talence. Pour bénéficier de ce service, les familles, ainsi que toute personne ayant la garde juridique de l'élève, doivent adhérer à l'Association moyennant le paiement d'une adhésion annuelle.

Cette adhésion est déductible des impôts. Un reçu fiscal sera fourni sur demande.

Article 2 :

La Bourse Aux Livres FCPE est organisée selon le principe de la location. Les collections de livres sont louées pour la durée de l'année scolaire. Les livres peuvent être neufs ou avoir déjà servi. Il est conseillé de couvrir les livres et de ne pas enlever la couverture lors de la restitution.

L'Association est propriétaire des livres.

La totalité des frais : adhésion + location + achats divers matériels, devra être versée à la commande.

Article 3 :

Le prix de la location des manuels scolaires est calculé forfaitairement et ne dépend pas du nombre de livres qui compose la collection.

Le bureau du Conseil Local de l'Association fixe chaque année :

- Le tarif de la location des collections pour chaque série
- Le tarif des calculatrices, compas et autres fournitures
- Le montant de la caution déposée
- Le montant des pénalités en cas de détérioration ou de perte des manuels scolaires et des CD livrés avec certains manuels.
- Les dates d'ouverture et de permanence de la Bourse Aux Livres.

Article 4 :

Pour assurer le meilleur fonctionnement possible de la Bourse Aux Livres, l'adhérent s'engage à respecter les dates de restitution et de distribution des collections de livres fixées par le Conseil Local de l'Association, dates qui lui seront communiquées par mail, sur le blog et par affichage dans le lycée.

Tous les élèves doivent ramener les livres loués, y compris les redoublants.

La restitution des collections s'effectuera **exclusivement dans les locaux de l'association ou dans les salles mises à disposition par l'établissement.**

Lors de la distribution des livres l'adhérent devra fournir un chèque de caution.

Ce chèque, non encaissé, sera rendu lors de la restitution de la collection.

Après la mi-juillet, en cas de non restitution des collections, les chèques de caution seront déposés en banque. Cette caution ne sera **en aucun cas remboursée**, les livres deviendront la propriété de l'adhérent.

L'Association, de son côté, s'engage à un suivi personnalisé pour les livres qui ne pourraient être fournis lors de la distribution en raison de rupture des stocks chez les éditeurs.

Article 5 :

Les demandes de location tardives ne pourront être assurées qu'en fonction des stocks disponibles.

ORIENTATION POSTBAC

Propositions d'admission et réponses des candidats

Du 20 Janvier au 31 mai Modification de l'ordre des vœux

3 phases de propositions d'admission :

- Phase 1 : du lundi 8 juin 14 heures au samedi 13 juin 14 heures
- Phase 2 : du jeudi 25 juin 14 heures au mardi 30 juin 14 heures
- Phase 3 : du mardi 14 juillet 14 heures au dimanche 19 juillet 14 heures

- ❶ Pour connaître les résultats, à **chaque phase**, les élèves doivent consulter leur dossier électronique sur le site Postbac : www.admission-postbac.fr
- ❶ A chaque phase, **l'élève doit répondre avant la date limite** (attention aussi aux horaires) sous peine d'élimination (pas de réponse est synonyme de candidat démissionnaire et tous les vœux sont annulés)
- ❶ Tant que l'élève n'a pas donné une réponse définitive « oui définitif » il doit se connecter à chaque phase d'admission et confirmer le « Oui mais » en le validant à nouveau.

2 possibilités :

- 1 - Le candidat ne reçoit pas de proposition
- 2 - Le candidat reçoit une proposition, qui est la meilleure possible compte tenu de la hiérarchie de ses vœux et de son classement pour chacune de ses candidatures.
Tous ses vœux moins bien placés sont supprimés.

4 réponses sont possibles lors des phases 1 et 2 :

- 1 - **OUI DEFINITIF** : proposition acceptée, et aucune autre ne sera formulée
- 2 - **OUI MAIS** : proposition acceptée mais candidature maintenue pour les vœux classés en meilleure position
- 3 - **NON MAIS** : proposition refusée mais maintien des vœux classés en meilleure position. Ce choix ne garantit pas qu'une autre proposition ne soit prononcée.
- 4 - **DEMISSION GENERALE**

- ❶ En cas de réponse 2 ou 3, le candidat doit se reconnecter lors de la phase suivante et répondre de nouveau à la proposition qui lui est faite, même si celle-ci est identique à celle de la phase précédente.

2 réponses possibles lors de la phase 3 :

- 1 - **OUI DEFINITIF**
- 2 - **NON DEFINITIF**

- ❶ **Lors de la phase 3** vous devez donner une **réponse définitive** à la proposition qui vous est faite, puisque les **phases d'admission sont terminées** (sauf pour les candidats en attente d'un contrat pour une formation par apprentissage ayant la mention « retenu sous réserve de contrat »)
- ❶ Après avoir répondu « **OUI DEFINITIF** » à la proposition d'admission, l'élève doit faire **son inscription administrative auprès de l'établissement.**
- ❶ Si, à la fin de la procédure, l'élève n'a aucune proposition d'admission, il peut s'inscrire à la « **procédure complémentaire** » qui **débutera le 05 juillet 14H** afin de se porter candidat sur les places vacantes.

Mot du Président

Nous sommes à la fin de l'année scolaire 2015-2016. La FCPE du Lycée Alfred Kastler a essayé, durant toute l'année, de défendre les valeurs de laïcité, de gratuité et d'égalité ainsi que l'intérêt des élèves dans leur vie lycéenne.

En tant que parents, membres à part entière de la communauté éducative, nous avons participé activement à toutes les commissions (Conseil de Discipline, Conseil de Vie Lycéenne, etc.) et au Conseil d'Administration du Lycée.

L'année 2014-2015 a été l'année de la mise en service de nouveaux bâtiments au Lycée, les élèves, particulièrement les internes, ont subi de nombreux problèmes, notamment de chauffage. Nous sommes intervenus auprès du conseil régional, de l'administration du Lycée pour trouver des solutions techniques, obtenir les aménagements nécessaires pour le bien-être des enfants. Aujourd'hui, les travaux ne sont pas finis, et, il nous faudra encore rester vigilants.

Enfin, globalement, nous devons être présents et nous faire entendre car les crédits de toutes natures, les heures de cours et les effectifs de professeurs ne sont toujours pas suffisants, impactant les moyens tant logistiques que pédagogiques.

Et pour terminer, nous avons besoin comme chaque année de parents qui s'engagent à la FCPE pour défendre ces dossiers et faire fonctionner la Bourse aux Livres, nous sommes une association bénévole qui ne peut fonctionner sans votre engagement.

Bonne réussite à tous les lycéens et étudiants qui passent leurs examens

 **06 51 80 04 42**

@ fcpe.kastler@gmail.com

 **Conseil local FCPE du lycée Alfred Kastler**

**14 Avenue de l'université
33400 TALENCE**

 <http://fcpe-kastler-talence.over-blog.com>

N'hésitez pas à nous contacter.

Nous répondrons à vos demandes **jusqu'au : Vendredi 10 Juillet**

Puis nous serons de nouveau joignables à partir du : **Mercredi 26 août**

Laissez votre message sur notre répondeur téléphonique ou **notre mail (de préférence)**, nous vous contacterons dès que possible.

Bonnes vacances à tous !

